P.L.U
PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de LANGOLEN

REGLEMENT : partie graphique

Elaboration prescrite par délibération du CM le : 29 novembre 2011	échelle : 1/5000e
Débat préalable organisé au sein du CM le : 9 mars 2012	
PLU arrêté par délibération du CM le : 18 juin 2013	
PLU approuvé par délibération du CM le : 21 octobre 2014	
PLU rendu exécutoire le :	

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93
leopold.archi@wanadoo.fr

élément paysager à préserver au titre du L.123-1-5 du code de l'urbanisme

élément du patrimoine à préserver au titre du L.123-1-5 du code de l'urbanisme

trame verte et bleue - article R.123-11 i) du code de l'urbanisme

bâtiment pouvant subir un changement de destination

limite de zones

intitulé du zonage

recul inconstructible sur route départementale

espace boisé classé au titre de l'article L.130-1° du code de l'urbanisme

site archéologique de type 1 - Le Boulic

Emplacements réservés	
Numero	Objet et bénéficiaire
1	Accès à la zone AU de Pereté - Commune de LANGOLEN
2	Liaison et accès - zone AU de Kerautret - commune de LANGOLEN

ZONES URBAINES

UA centre bourg ancien
UB développement du centre bourg
UC développement pavillonnaire
UE zone d'équipements sportifs, de loisirs...

ZONES A URBANISER

1AU zone d'urbanisation future

- **1AUc** secteur d'urbanisation à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
- **1AUia** secteur à vocation d'activité artisanale
- **1AUL** zone de loisirs équestre

2AU zone d'urbanisation future subordonnée à une modification ou révision du PLU

- **2AUb** futur secteur 1AUb subordonné à une modification ou révision du PLU
- **2AUc** futur secteur 1AUc subordonné à une modification ou révision de PLU

ZONES AGRICOLES

A espace agricole
Aa espace agricole non constructible
Ah bâti non agricole au sein de l'espace rural agricole
Azh espace agricole à caractère humide
Am zone de pisciculture

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N zone naturelle à protéger
Nh bâtiment non agricole present au sein de l'espace rural naturel
Nzh zone humide

Des indices pa, pb et pi sont inscrits. Ils correspondent aux zones situées au sein du périmètre de la ressource en eau de Park Yan
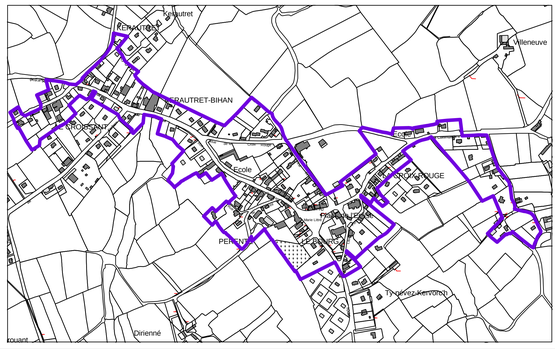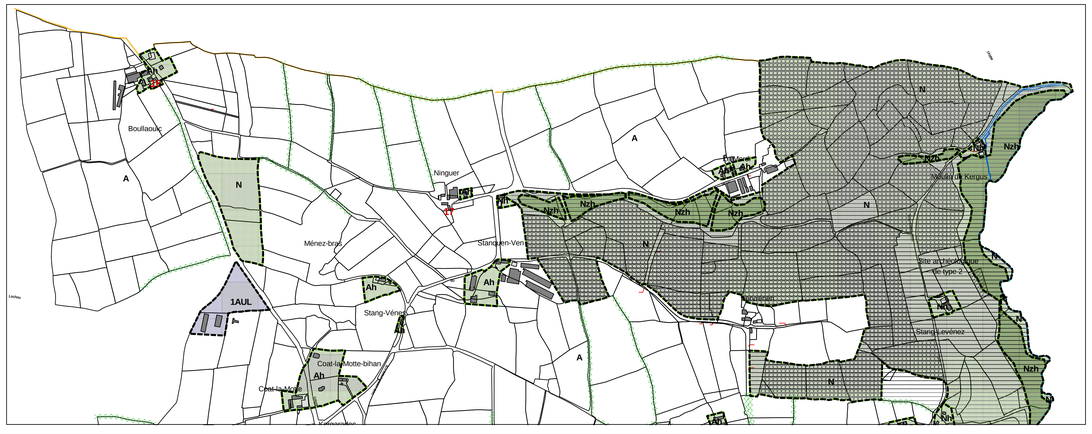
Périmètre de centralité commerciale